

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

COMMUNE DES ESTABLES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/02/2024

Date de la convocation 31/01/2024

Nombre de conseillers en exercice : 11

L'an deux mille vingt-quatre et le 05/02/2024
À **20 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Philippe BRUN.

Présents : 9

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

X	Philippe BRUN	X	Odette GAILHOT
X	Alice MALARTRE	X	Yves SANIAL
X	Michel RIBES		Thierry MICHEL
X	Laurence EXBRAYAT	X	Alain ROMÉAS
X	Jeanne PRADIER	X	Michel LEYDIER
	Alexandre MALARTRE		

Yves SANIAL a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Validation du règlement d'attribution des lots du lotissement « Le Peyrou »

Le Maire propose de valider le règlement d'attribution des lots du lotissement communal « Le Peyrou » présenté en séance et qui précise notamment les prix et conditions de vente :

N° de lot	* Superficie en m2	Prix de vente € TTC (hors frais de notaire)
1	541	31500
2	564	33000
3	664	38500
4	822	47500
5	669	39000

* La superficie des lots est établie conformément au bornage définitif effectué par le géomètre.

Les prix comprennent :

- Le bornage de la parcelle
- Les coffrets de branchement de réseaux, **en limite de propriété.**
 - Eau potable
 - Eaux pluviales
 - Eaux usées

- Electricité
- Réseau téléphonique

Les prix ne comprennent pas :

- Les droits de branchement
 - Eau potable : 250 € (tarif applicable en 2023)
 - Assainissement : 750 € (tarif applicable en 2023)
 - EDF et Télécom en fonction des fournisseurs
 - Les frais d'actes notariés
 - La taxe d'aménagement qui est liée au permis de construire

Après délibération, le Conseil Municipal APPROUVE cette proposition et autorise le Maire à signer les actes de vente correspondants.



Philippe BRUN, Maire des Estables